



Commune de Lucey

Procès-verbal du Conseil municipal

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 19 h 00 en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 novembre 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BAILET M.C - HERLEM B - HENAULT T - COLLIN C - CROIZIER F - HALLER F
LEVEQUE A - PAOLI I – SANTOS GENET A – VITALLY C – LOBROT R

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Alexandra SANTOS GENET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
- Questions diverses

Le procès-verbal du 16 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du conseil municipal.

DELIBERATION A PRENDRE

Délibération pour une adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant proposée par le Centre de Gestion de la Savoie

Délibération pour une adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie

Approbation des rapports annuels 2023 de la Communauté de Communes de Yenne :

- Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Délibération triennale sur l'organisation des rythmes scolaire à l'école maternelle de Lucey : 4 jours par semaine

Délibération pour l'attribution de ticket restaurant pour les employés

Délibération pour l'attribution de primes diverses pour les employés

Par manque d'informations complémentaires concernant ces 2 dernières délibérations (primes diverses et ticket restaurant), le conseil municipal décide de reporter ces décisions à la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Gratuité de la salle des fêtes : L'association Les Ecosseurs a loué la salle des fêtes le 15 décembre pour l'organisation d'un marché de Noël. Les maraîchers ont été très impactés par les crues du Rhône ce mois de décembre ; sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal a donc décidé d'accorder la gratuité pour la location de la salle des fêtes.

Appartement de Monsieur CARLIER : nous avons reçu une lettre de dédite de Monsieur CARLIER. L'appartement sera libéré à la date du 6 janvier 2024. Un état des lieux sera réalisé. Des travaux seront très certainement à prévoir (montant des travaux à évaluer) avant de pouvoir le relouer.

Cérémonie des vœux : dimanche 14 janvier 2024 à 10 h 45 suivie du repas des aînés à l'Auberge de Lucey. Pour des économies budgétaires, il n'y aura pas de colis gourmand pour les personnes qui ne viennent pas au repas, à l'exception des habitants qui ne peuvent pas se déplacer.

Accident de voiture sur la route de Vraisin : le terrain impacté par cet accident appartient à Monsieur BARLET Jacques.

Dépenses 2024 à prévoir : du fait de l'évolution de la situation professionnelle de Richard FERNANDEZ, employé communal, des dépenses supplémentaires pour la mairie sont à prévoir concernant :

- les salaires, le bilan de compétence et les formations de Richard FERNANDEZ
- les salaires de Yvan MATHELIN.

Le Maire,

BAILET Marie Christine,



La Secrétaire,

SANTOS GENET Alexandra,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'SANTOS GENET', written in a cursive style.